



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Čhňoupek (Tchécoslovaquie)	377
Discours de M. Allaf (République arabe syrienne)	381
Discours de M. Malik (Indonésie)	385
Discours de M. Nsekalije (Rwanda)	390

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

Discussion générale

1. M. CHŇOUPEK (Tchécoslovaquie) [interprétation du russe] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection au poste de président de la présente session de l'Assemblée générale et de saluer en votre personne le représentant d'un pays ami.
2. J'aimerais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général de notre organisation, M. Kurt Waldheim, pour son activité inlassable déployée dans l'exercice de ses fonctions.
3. Permettez-moi aussi de saluer un nouveau Membre, la République des Seychelles, et de souhaiter à son peuple un plein succès sur la voie du développement dans la liberté et l'indépendance.
4. Nous sommes profondément convaincus qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale l'Organisation des Nations Unies pourra accueillir dans ses rangs un nouveau Membre, la République socialiste du Viet Nam, dont la contribution historique au raffermissement de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est est reconnue par tous. Ce nouvel Etat joue un rôle fondamental dans les affaires du continent asiatique et réunit en effet toutes les conditions prévues par la Charte des Nations Unies en ce qui concerne l'admission d'un pays à l'Organisation.
5. Nous sommes convaincus aussi que la justice triomphera enfin en faveur de la République populaire d'Angola en ce qui concerne son admission au sein de notre organisation. L'admission de cet Etat sera le corollaire de l'écrasante défaite qu'ont subie le colonialisme et toutes les forces qui ont cherché à tuer dans l'oeuf la marche vers le développement de ce pays.
6. On juge généralement les époques en fonction de la contribution qu'elles ont apportée au progrès de

l'humanité, en fonction de la mesure dans laquelle elles ont répondu aux aspirations des peuples à la liberté et à l'égalité, et à leur désir de vivre et de se développer dans la paix et la sécurité. C'est pourquoi il convient que l'Organisation des Nations Unies fasse le maximum d'efforts pour que l'époque dans laquelle nous vivons mérite la reconnaissance des générations futures et ce d'autant plus que, précisément, notre génération, qui a connu les horreurs de la seconde guerre mondiale — qui sont profondément gravées dans sa mémoire —, a déjà laissé en héritage une contribution considérable de 30 années sans une autre guerre mondiale, et a déjà réussi à améliorer l'atmosphère internationale.

7. Au cours de la discussion générale, nous avons entendu citer, du haut de cette tribune, bon nombre d'exemples et de faits qui prouvent à l'évidence que le passage de la tension — toujours lourde du danger d'une explosion — à la détente et à la coopération internationale, se poursuit jour après jour en dépit de nombreux obstacles. Il apparaît également qu'au cours de l'année écoulée depuis la trentième session de l'Assemblée générale de nouveaux progrès ont été faits dans ce sens.

8. C'est de cette façon que le quinzième Congrès du parti communiste tchécoslovaque, qui s'est tenu récemment, a évalué le développement de la situation internationale actuelle. Sur la base d'une analyse approfondie, il a adopté un programme d'édification de la paix dans notre pays et les grandes lignes de notre politique étrangère qui repose d'ailleurs sur la politique de paix de Lénine. La Tchécoslovaquie est un élément solide de la communauté socialiste. A ce titre, elle a appuyé sincèrement et intégralement le programme de lutte continue pour la paix et la coopération internationale, pour la liberté et l'indépendance des peuples, si clairement énoncé par le vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Nous sommes fiers de participer activement et en étroite et fraternelle collaboration avec les Etats membres du Pacte de Varsovie à la transformation des relations internationales présentes dans le sens d'une paix solide et d'une coopération fructueuse.

9. Le peuple de notre pays a un intérêt vital à la mise en oeuvre de cette politique. Je n'en veux pour preuve que les préparatifs qui se déroulent actuellement pour les élections des membres de l'Assemblée fédérale et d'autres organes représentatifs de la République socialiste tchécoslovaque. Les couches les plus diverses de la population montrent d'une façon convaincante qu'elles appuient la politique de paix, d'amitié et de progrès.

10. Nous vivons dans la paix depuis déjà plus de 30 ans et, malgré toutes les difficultés et tous les problèmes que l'humanité a dû surmonter, il est certain que des perspec-

tives de paix durable se dessinent. C'est ainsi que, lors du quinzième Congrès du parti communiste tchécoslovaque, le Secrétaire général du Comité central du parti, Gustáv Husák, a caractérisé la situation internationale actuelle. Son appréciation reflète la conviction de notre peuple qui croit résolument dans le triomphe final de la lutte pour la paix et la coexistence pacifique que mènent, depuis déjà de nombreuses années, les pays de la communauté socialiste et toutes les forces progressistes.

11. A cet égard, une date véritablement historique a été marquée à Helsinki par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui a été considérée comme une victoire de la raison. L'année qui s'est écoulée depuis la conclusion de cette conférence a pleinement confirmé cette évaluation, car l'atmosphère politique en Europe s'est sensiblement améliorée. Un dialogue actif s'est engagé entre les Etats de ce continent, avant tout sur le plan politique. L'Europe centrale, naguère encore foyer constant de tensions et de conflits, est désormais une zone de détente. Le seul fait que, pour la première fois depuis 50 ans, se trouvent réunis ici les représentants les plus éminents des Etats de cette partie d'Europe est suffisamment éloquent. Une partie de plus en plus importante de la population en Europe se rend compte que la politique de la détente internationale est la réalité de l'heure, la seule possibilité raisonnable en notre époque atomique et que ce n'est pas par l'affrontement mais seulement par les négociations que les problèmes les plus complexes pourront être réglés.

12. La détente est une affaire trop sérieuse pour que nous la laissions en butte aux attaques effrénées — même sous le prétexte de campagne pré-électorales — de ses adversaires, les partisans de la guerre froide. C'est pourquoi nous ne saurions rester indifférents au fait que ces attaques ne sont pas toujours repoussées avec suffisamment d'énergie. La politique de la détente internationale ne peut être unilatérale. L'Acte final de la Conférence d'Helsinki, signé le 1^{er} août 1975, doit être mis en oeuvre, intégralement et résolument, par tous ses participants avec le même esprit de détermination que celui qui a marqué l'ensemble de la Conférence.

13. La Tchécoslovaquie, quant à elle, n'a cessé de mettre en oeuvre l'Acte final et elle est résolue à tout faire pour que ses principes et ses dispositions soient à l'avenir intégralement appliqués. C'est ainsi précisément que le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque envisage ce document historique.

14. Nous estimons que l'application de l'Acte final d'Helsinki par tous les signataires ne saurait être une mesure isolée; elle représente un ensemble de mesures qui demanderont du temps. Mais nous pensons que le moment est venu de régler les questions en dehors du plan purement bilatéral. L'une des plus importantes d'entre elles est la normalisation des relations commerciales, économiques, scientifiques et techniques dans le cadre du Conseil d'aide économique mutuelle et de la Communauté économique européenne. Voilà une mesure qui pourrait contribuer grandement à établir l'esprit de coopération qui doit régner en ce qui concerne l'environnement, les transports et l'énergie, dans le cadre de conférences à l'échelle européenne, et des propositions en ce sens ont été faites par l'Union soviétique.

15. Le succès de cette politique en Europe pourrait encourager de façon déterminante le reste du monde à suivre la même voie.

16. La voie de la paix, de la compréhension mutuelle et de la coopération fructueuse entre Etats dotés de systèmes sociaux différents est semée d'obstacles et longue. Cependant, c'est le seul chemin qui nous permettra de satisfaire les intérêts des peuples de tous les pays et de faire avancer l'humanité dans son ensemble. C'est d'ailleurs ce qui avait été souligné par la Conférence des partis communistes travailleurs européens, qui a eu lieu en juin de cette année à Berlin, capitale de la République démocratique allemande.

17. Comme je l'ai déjà dit, la République socialiste tchécoslovaque souhaite au plus haut point approfondir ses relations mutuelles avec des pays ayant des systèmes sociaux différents.

18. Pour ce qui est de nos voisins immédiats, la République fédérale d'Allemagne et l'Autriche, nous avons déjà beaucoup obtenu dans ce sens, bien qu'il reste encore beaucoup à faire. Un grand progrès a été accompli dans nos relations avec la France. Nous avons aussi des relations de coopération fructueuse avec la Belgique, la Finlande, la Hollande, le Danemark, le Luxembourg, Chypre, L'Islande, le Portugal, la Grèce, la Norvège, la Grande-Bretagne et la Turquie. Nous souhaitons élargir ces relations, et je relève aussi l'évolution favorable de nos relations avec l'Italie et le Canada.

19. Une question qui attend encore sa solution est la normalisation de nos relations avec les Etats-Unis. Nous comptons que le gouvernement de ce pays finira par apposer sa signature à l'accord sur les questions juridiques immobilières, qui avait été paraphé déjà en 1974 et qu'ainsi il ouvrira la voie à la normalisation de nos relations et au développement d'une coopération fructueuse entre nos deux pays.

20. La Tchécoslovaquie a toujours soutenu la lutte des pays en développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine en faveur de l'indépendance politique et du progrès économique et social. La contribution de ces pays à la lutte commune pour la paix et la sécurité des peuples se fait chaque jour plus évidente. La politique de non-alignement constitue désormais un facteur dynamique du développement international contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et l'asservissement des peuples.

21. Nous nous réjouissons du bilan de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo, que nous considérons comme un événement important sur le plan international. Le mouvement de non-alignement jouit désormais d'un certain prestige sur la scène internationale et il pèse d'un grand poids dans la détente ainsi que dans l'affermissement des principes de coexistence pacifique dans les relations internationales.

22. La République socialiste tchécoslovaque appuie les efforts tendant à mettre en oeuvre la sécurité collective en Asie, car cette sécurité permettrait d'améliorer encore plus l'atmosphère internationale. Le rétablissement de la paix au

Viet Nam, au Laos et au Kampuchea a contribué à stabiliser la situation dans le Sud-Est asiatique et a exercé une influence favorable sur la juste lutte de toutes les forces progressistes du monde.

23. Nous continuons d'élargir et d'approfondir la coopération multilatérale et mutuellement bénéfique avec les pays du continent asiatique qui recherchent cette coopération.

24. Comme par le passé, la Tchécoslovaquie reste aux côtés des peuples d'Afrique dans leur lutte contre la politique criminelle des régimes racistes de la République d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud. Nous réclamons la libération immédiate de la Namibie et le transfert inconditionnel de tous les pouvoirs, dans son pays, au peuple du Zimbabwe. Nous réclamons catégoriquement la fin de la politique de racisme et d'*apartheid* en République sud-africaine où le régime de Vorster, depuis quelque temps, extermine en masse les patriotes qui luttent pour leur liberté et pour les droits fondamentaux de l'homme.

25. La Tchécoslovaquie a de bonnes relations avec la majorité des pays indépendants africains et arabes. Nous avons l'intention de continuer à développer et étendre ces relations dans l'intérêt de toutes les parties.

26. Nous continuerons aussi de soutenir les efforts des pays d'Amérique latine qui veulent renforcer leur indépendance, lutter contre l'impérialisme, pour le triomphe du principe de la coexistence pacifique dans les relations internationales.

27. Une fois de plus, nous tenons à dire que nous soutenons la lutte courageuse du peuple chilien contre la criminelle junte militaire de ce pays et nous réclamons la libération de Luis Corvalán ainsi que de tous les patriotes chiliens arrêtés. Avec toute l'humanité progressiste, nous sommes indignés de ce que la junte continue à passer outre aux appels des Nations Unies et à pratiquer la terreur contre les forces démocratiques, même au-delà des frontières du Chili.

28. L'évolution favorable qui a lieu actuellement dans le monde serait encore plus favorable incontestablement si nous pouvions éliminer tous les foyers de guerre et de tension.

29. Il faut donc que soit éliminé le conflit qui se prolonge depuis tant d'années au Moyen-Orient. Le règlement politique du conflit ne peut se faire que sur la base de trois principes qui sont foncièrement liés entre eux : l'évacuation des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967; la satisfaction des exigences nationales légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit inaliénable à un Etat; l'établissement de garanties internationales de sécurité pour tous les Etats du Moyen-Orient et leur droit à l'existence et au développement dans l'indépendance. Il est logique et d'ailleurs confirmé par l'expérience que le règlement politique d'ensemble sur la base de ces principes ne pourra se réaliser que par la seule instance véritablement compétente, la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, dont les travaux doivent reprendre avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

30. Nous sommes profondément troublés par les événements tragiques du Liban. Nous estimons que la question doit être réglée le plus rapidement possible par des moyens pacifiques et par les Libanais eux-mêmes, à condition, bien entendu, que soient maintenues l'intégrité territoriale et la souveraineté de ce pays.

31. Nous sommes aussi fermement en faveur de la juste solution du problème chypriote, conformément aux résolutions des Nations Unies sur cette question, c'est-à-dire en tenant compte raisonnablement des intérêts et droits des deux communautés nationales et en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre ainsi que sa politique de non-alignement.

32. Nous appuyons les efforts du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée en vue d'une réunification pacifique du pays sans ingérence de l'extérieur. L'évacuation des troupes étrangères de la Corée du Sud est une des conditions essentielles à l'élimination de l'anachronisme de la guerre froide sur la péninsule coréenne. La résolution adoptée par la dernière Assemblée générale [résolution 3390 B (XXX)] sur la création de conditions favorables à la transformation de l'armistice en une paix durable et à l'accélération de la réunification pacifique et indépendante de la Corée doit être appliquée.

33. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque s'efforce par tous les moyens d'étendre le processus de détente au domaine militaire également.

34. Nous entendons souvent dire qu'il faut commencer par prendre des mesures concrètes visant à créer une atmosphère de confiance entre les Etats. Nous sommes sûrs que la présente session de l'Assemblée générale aura l'occasion de faire un grand pas en avant à cet égard et cela grâce à la proposition faite ici au nom de l'Union soviétique par son ministre des affaires étrangères, M. Gromyko [A/31/243], de conclure un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales. La Tchécoslovaquie est totalement en faveur de cette proposition qui répond intégralement aux exigences et au rôle de notre organisation. Elle vise en fait à concrétiser le principe consacré dans la Charte des Nations Unies permettant de diminuer les dangers de nouvelles guerres et d'établir les relations internationales sur une base pacifique. L'adoption de cette proposition à l'échelle internationale renforcerait infiniment la confiance entre les Etats et ferait incontestablement avancer la cause du désarmement.

35. Dans le domaine militaire, il est certain que la détente doit atteindre le niveau qu'elle a atteint dans le domaine politique. Nous nous efforçons de débarrasser les peuples du lourd fardeau qui entrave leur développement économique et social. En vérité, les milliards consacrés aux armements pourraient servir à de plus nobles fins. C'est pourquoi nous luttons pour freiner la course aux armements, limiter les stocks d'armements et pour parvenir, en définitive, au désarmement.

36. Le but final est le désarmement, un désarmement général qui rendrait anachroniques les conceptions d'armements, armes et armées. La Tchécoslovaquie appuie tout effort qui tend vers ce but. De grands progrès ont été déjà

accomplis. Le bilan des négociations de la Conférence du Comité du désarmement, à Genève, cette année, nous donne lieu d'espérer que les accords existants sur le désarmement seront complétés à la présente assemblée générale par une convention interdisant l'installation d'armes nucléaires dans les milieux naturels à des fins hostiles.

37. L'Assemblée est saisie depuis quelques années déjà d'une proposition susceptible de faire progresser les efforts de désarmement. Je veux parler de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, en faveur de laquelle les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont prononcés déjà dans leur immense majorité. Il est donc normal de se poser la question suivante : qu'attendons-nous ? Une telle conférence consacrée au désarmement et au renforcement de la paix ne peut donner que des résultats positifs. Pourquoi donc négliger cette possibilité ? Il faudra préparer concrètement l'ordre du jour de cette conférence, se mettre d'accord sur sa durée, et, si nécessaire, prévoir une session extraordinaire de l'Assemblée générale comme étape intermédiaire préparatoire à la Conférence elle-même.

38. Comme l'ont déjà avancé les experts à Genève, il est certain que l'interdiction de fabriquer ou d'améliorer de nouvelles catégories d'armes d'extermination massive constituerait un progrès certain dans la voie du désarmement. Peut-on douter de l'utilité d'adopter la proposition relative à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires partout et pour tous ? L'adoption de la proposition présentée par les pays socialistes¹ - dont l'un des auteurs est la République socialiste tchécoslovaque - qui prévoit l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, contribuerait certainement à l'adoption de mesures destinées à limiter, voire interdire et éliminer totalement, les armes nucléaires. Mais il faut que tous les Etats, sans exception, qui possèdent des armes nucléaires se montrent disposés à suivre la même voie. La question du désarmement nucléaire se pose de manière capitale et urgente et doit être résolue d'un commun accord. Nous nous réjouissons de voir que le nombre des Etats qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] a augmenté. A notre avis, le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis le 28 mai 1976, renforce l'espoir de voir un jour l'énergie nucléaire servir exclusivement à des fins pacifiques.

39. Depuis plusieurs années déjà, nous luttons dans le cadre des Nations Unies pour obtenir l'interdiction des armes chimiques. La Tchécoslovaquie était l'un des auteurs du projet de convention sur l'interdiction totale et l'élimination de ces armes, présenté en 1972 déjà par les pays socialistes de la Conférence du Comité du désarmement à Genève². Nous nous associons aux propositions de l'Union soviétique visant à mettre en oeuvre une réduction systématique des dépenses militaires et nous sommes prêts à tout moment à participer à l'élaboration d'un accord concret en ce sens. Nous attachons aussi une grande importance à la

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes*, points 31, 34-38, 120, 122 et 126 de l'ordre du jour, document A/10447, par. 8.

² Voir *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1972*, annexe B, sect. 5, document CCD/361.

création de zones dénucléarisées dans diverses régions du monde et c'est pourquoi, en 1974, nous avons déjà appuyé la proposition de la Finlande sur l'étude de ce problème³. La poursuite des négociations sur les zones exemptes d'armes nucléaires permettra d'atteindre finalement cet objectif et de créer ces zones.

40. En un mot, il y a toute une série de propositions concrètes qu'il conviendrait de mettre en oeuvre dans un avenir proche pour aboutir à de nouveaux accords et à de nouvelles mesures en matière de désarmement. Si nous voulons atteindre notre but, nous ne devons pas noyer ces questions sous des problèmes complexes de procédure et des discussions interminables sur la question de savoir comment, quant et pourquoi mener les négociations car, finalement, nous risquons de reléguer à l'arrière-plan l'essentiel, qui est de parvenir à un accord concret.

41. Les mesures dites globales de désarmement dont je parlais tout à l'heure s'accompagnent d'efforts de réduction des forces armées et des armements à l'échelon régional. Je pense particulièrement aux négociations en cours à Vienne, menées par les représentants de 19 pays, concernant la limitation des forces armées et des armements en Europe centrale. Nous espérons que ces négociations seront couronnées de succès et, en tant que participants, nous faisons tout notre possible pour qu'elles réussissent. La République socialiste tchécoslovaque, avec les autres pays signataires du Pacte de Varsovie, a fourni aux pays occidentaux des données sur les effectifs des forces armées à retirer de la zone de réduction. Cette attitude constructive et réaliste, cependant, ne doit pas être le seul fait des pays socialistes, mais aussi le fait de leurs partenaires occidentaux. C'est ainsi que peut prévaloir également à Vienne le principe selon lequel la réduction ne doit donner aucun avantage militaire unilatéral à l'une des parties. C'est seulement de cette façon que nous arriverons à un accord.

42. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque fait tout son possible pour que la détente se manifeste aussi par l'approfondissement de la coopération mutuellement bénéfique entre les pays, quels que soient leurs systèmes sociaux et quels que soient leurs niveaux de développement économique. Nous sommes en faveur d'un nouvel ordre économique international et de la mise en oeuvre de réformes progressives tendant à hâter l'élimination du legs du colonialisme dans les pays en développement. Nous réclamons une juste participation de tous les pays à la division internationale du travail, des rapports égaux entre les Etats et l'élimination des barrières qui s'y opposent encore. Nous sommes donc pour la participation sur un pied d'égalité de tous les pays à la solution des problèmes économiques internationaux importants. Nous soutenons le droit de chaque Etat à choisir librement son régime social et économique, à exercer sa souveraineté sur ses ressources naturelles et matérielles. C'est sur cette base que se construisent et se développent les relations entre les Etats socialistes et les pays en développement.

43. La République socialiste tchécoslovaque, par la construction pacifique de son économie, est directement intéressée à l'élaboration d'une division internationale du

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes*, points 24, 27-31, 34, 35, 100, 101, 103 et 107 de l'ordre du jour, document A/9907, par. 12.

travail. Nous luttons pour l'élargissement des relations économiques, commerciales, scientifiques et techniques avec tous les pays prêts à coopérer avec nous sur la base de l'égalité des droits, de la non-ingérence dans les affaires internes, de l'avantage mutuel et de la non-discrimination.

44. Dans notre désir de vivre en paix durablement et nos efforts de paix, nous plaçons de grands espoirs dans notre organisation. La Tchécoslovaquie, un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, croit de son devoir de contribuer de façon constructive à l'accomplissement de cette noble mission. Pendant les trois décennies de développement de l'après-guerre, la Charte des Nations Unies est demeurée non seulement un document de droit international fondamental, mais aussi un memento important des leçons de la seconde guerre mondiale, de ses misères et de ses souffrances. Nous continuerons donc à oeuvrer au renforcement de l'Organisation des Nations Unies et de son efficacité dans la lutte pour la paix et la sécurité mondiales, pour le développement de la coopération et la compréhension mutuelle entre les peuples sur la base d'un respect scrupuleux des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

45. C'est un principe de la dialectique, que nous prenons pour guide, que rien n'est immuable, rien ne saurait être immuable. Le rôle de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est donc de faire tout son possible pour que ce mouvement dialectique, malgré sa diversité et ses contradictions, aille dans un sens favorable à l'humanité, favorable à l'affermissement de la paix et de la coopération internationale et à la mobilisation des forces de tous les peuples qui oeuvrent pour leur développement et leur bien-être.

46. M. ALLAF (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations chaleureuses de Son Excellence, M. Abdel Halim Khaddam, premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, qui, à cause d'importants engagements, se trouve dans l'impossibilité d'assister à la réunion d'aujourd'hui, et qui m'a confié la tâche de prononcer une déclaration en son nom devant l'Assemblée. J'ai donc l'agréable devoir de m'acquitter de cette tâche et d'ajouter à tout ce qu'il a dit lui-même dans sa déclaration quant à votre élection aux très hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, mes expressions personnelles d'estime et d'admiration.

[*L'orateur poursuit en arabe (interprétation de l'arabe).*]

47. Je suis très heureux de commencer ma déclaration en vous disant combien nous sommes fiers de vous voir assurer la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Nous connaissons tous le rôle que vous avez joué, depuis que vous représentez votre pays à l'Organisation des Nations Unies, pour faire respecter les principes de l'Organisation internationale et défendre les droits des peuples déshérités. Nous savons aussi que vous avez constamment pris des initiatives pour faire respecter la justice. Vous avez, ce faisant, témoigné de l'adhésion de votre pays aux principes du droit et du rôle important qu'il a joué en essayant d'affranchir l'humanité de l'esclavage et du sous-développement. La dernière initiative prise par votre pays à

cet égard a été la récente Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et les efforts déployés par Sri Lanka pour assurer le succès de cette conférence. Acceptez donc nos meilleurs vœux de bonne continuation. Nous attendons de la présente session qu'elle consolide les bases du droit, de la justice, de la paix et du progrès.

48. A cette occasion, j'aimerais également féliciter M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg et président de la précédente session, pour la façon très efficace dont il a dirigé les débats de la trentième session et pour les efforts qu'il a déployés en vue de rendre ses résultats concrets.

49. Nous nous réunissons aujourd'hui après avoir fait un nouveau pas vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies grâce à l'admission des Seychelles au sein de l'Organisation. Nous tenons à féliciter les Seychelles de leur accession à la souveraineté et à l'indépendance qui viennent couronner leur lutte et nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous en tant que Membre actif. Nous espérons pouvoir nous rapprocher davantage encore de l'universalité de cette organisation grâce à l'admission des représentants de l'Angola et du Viet Nam, deux peuples héroïques qui ont étonné le monde et qui, en raison d'un mauvais usage du veto au sein du Conseil de sécurité, se sont vu jusqu'à présent refuser l'entrée à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que la cause du droit vaincra et que bientôt se réalisera la libération complète des peuples qui sont encore divisés et qui se voient privés de leur entité et de leur indépendance par les artisans de l'agression et du racisme. Nous attendons le jour où tous les peuples du monde seront Membres de l'Organisation et contribueront à faire progresser la coopération, la sécurité et la paix.

50. Enfin, je saisis cette occasion pour louer les efforts inlassables déployés par M. Kurt Waldheim, notre secrétaire général, au service de la justice, du progrès et de la paix. Nous tenons à l'assurer qu'il pourra toujours, dans la poursuite de ses efforts, compter sur l'appui indéfectible de la République arabe syrienne.

51. La présente session de l'Assemblée générale se réunit au lendemain d'un événement qui a retenu l'attention du monde entier. Il y a deux mois, la cinquième Conférence des pays non alignés s'est en effet réunie à Colombo et les chefs d'Etat ou de gouvernement de 85 pays se sont rencontrés, ont fait des déclarations et ont adopté des résolutions qui reflètent la volonté de plus de la moitié des pays du monde. Ils ont ainsi voulu manifester l'identité du mouvement des non-alignés, en témoigner et affirmer ses principes. Les événements ont prouvé que ces principes sont humains et internationaux et visent à faire régner la justice, l'égalité et la coexistence entre les Etats et les peuples.

52. L'importance fondamentale de la Conférence de Colombo réside dans la volonté, témoignée par plus de la moitié de la population du monde, de se libérer du système de relations inégales, d'instaurer des relations démocratiques entre les nations dans les domaines économique, politique et scientifique; d'éliminer toutes les formes de colonialisme, de racisme et d'*apartheid*; et de mettre fin à la domination, à l'occupation, au sous-développement et au dénuement. La Conférence de Colombo a prouvé que le mouvement des non-alignés marche d'un pas sûr vers ces

objectifs. La Conférence, par sa clarté de vue dans ses travaux, a pu s'adapter aux changements intervenus sur la scène internationale et développer ses aspects positifs sans s'éloigner des principes et des bases du mouvement non aligné. Nous espérons que l'Assemblée générale appuiera les revendications et les recommandations contenues dans les déclarations et résolutions de la Conférence de Colombo [voir A/31/197] car toutes ces attitudes, toutes ces revendications sont absolument conformes aux principes et aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

53. La paix internationale ne peut régner tant que l'écart entre pays pauvres et pays riches subsistera, tant que le fossé technique entre les nations industrialisées et les nations en développement continuera de s'élargir, tant que les échanges commerciaux resteront honteusement marqués par des éléments d'exploitation, par l'augmentation des prix des produits manufacturés et des biens d'équipement et par une chute des prix des matières premières. Le déficit dont souffrent les pays du tiers monde n'est-il pas le résultat direct de cette exploitation ? Les troubles constants dont souffre le système monétaire mondial, et dont sont responsables les pays capitalistes, ne sont-ils pas par ailleurs une source de déséquilibre dans le commerce mondial et un fardeau supplémentaire pour les économies des pays en développement, qui vient s'ajouter aux fardeaux énormes qu'ils ont déjà à supporter pour sortir de leur retard, accélérer leur rythme de développement et réaliser le progrès économique et social auquel aspirent leurs peuples laborieux ?

54. Les principaux pays industriels doivent-ils continuer à être guidés dans leur stratégie économique par des éléments qui tendent à maintenir le principe du bénéfice sans tenir compte du principe de l'égalité dans la coopération ? Doivent-ils continuer à traiter les pays en développement sur une base purement arithmétique, étroite et limitée ? Ne devraient-ils pas, au contraire, prendre en considération les grands problèmes qui se posent actuellement au tiers monde, à moyen terme ou à long terme ? Ne devraient-ils pas prendre conscience des fardeaux qui pèsent sur le tiers monde, contribuer sérieusement à alléger sa dette et l'appuyer comme il se doit pour qu'il puisse réaliser son développement car, sinon, la situation mondiale risque de conduire à une explosion et l'ensemble de l'humanité sera la victime d'une telle conflagration.

55. Notre très sincère désir de paix et la réalisation d'une véritable égalité, ainsi que l'espoir d'un avenir meilleur pour la grande majorité de l'humanité, nous amènent à insister pour que l'on applique les résolutions adoptées pendant les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale [résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3362 (S-VII)], appuyées par les résolutions adoptées à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED]⁴ et par la Déclaration économique de la cinquième Conférence des pays non alignés à Colombo [A/31/197, annexe II], ainsi que par les résolutions de la Conférence sur la coopération

économique entre les pays en développement qui s'est tenue à Mexico en septembre dernier⁵

56. A ce propos, il faut signaler que l'une des principales tâches de notre organisation est de mettre en application cette idée d'un transfert d'une partie des crédits, que les superpuissances consacrent à la course aux armements, à des fins de développement. Les appels sincères à ce sujet des pays non alignés et des pays en développement ne doivent pas être ignorés.

57. Nous, en République arabe syrienne, sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de solution à la crise économique mondiale qui étouffe le monde, qui serait susceptible d'influencer les relations économiques internationales, notamment en ce qui concerne la coopération internationale, à moins d'accélérer l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité, la souveraineté, la coopération et les intérêts communs parmi tous les pays du monde.

58. Nous espérons que les débats de la présente session offriront des résultats positifs. Outre les obligations très importantes qui sont les siennes, la session doit s'occuper de questions critiques, car l'avenir de l'humanité dépend d'une solution efficace à ces problèmes. Le désarmement complet, la limitation des armes stratégiques, la prévention de la prolifération nucléaire et la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, voilà des problèmes qui exigent beaucoup de bonne volonté et d'efforts constants de notre part, de façon que les résolutions ne restent pas lettre morte, sans application pratique, afin de soulager la tension et d'enrayer la course aux armements.

59. L'ensemble de la race humaine place ses espoirs dans l'exploration et l'utilisation des richesses qui se trouvent au fond des océans, ceci au profit de l'humanité tout entière. Voilà pourquoi il serait intéressant de progresser pour mettre au point un cadre international qui permettra la réalisation de ces espoirs et permettra d'obtenir de nouvelles sources d'alimentation, pour éliminer la faim et le sous-développement.

60. Tout aussi importante est la possibilité d'appliquer des règles progressistes en droit maritime et donner effet à cette volonté de protéger l'environnement par des mesures d'ensemble tangibles qui élimineraient toutes les sortes de pollution qui menacent les nations.

61. En outre, les nombreuses questions économiques, culturelles et sociales dont s'occupe l'Organisation dans l'esprit de la Charte, dans la pratique et dans la théorie, pour assurer la justice, l'égalité et le progrès de la communauté internationale, doivent recevoir la plus grande attention parce qu'elles contribuent à renforcer l'amitié internationale et la compréhension entre les peuples, surtout maintenant que l'attention se porte sur les résultats de la détente internationale qui, nous l'espérons, sera générale et s'étendra à toutes les régions, sans être limitée aux relations européennes ou aux relations entre l'Est et l'Ouest.

62. J'en viens maintenant à d'autres domaines où l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan. Nous

⁴ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I: Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A.

⁵ Voir document A/C.2/31/7, première partie.

notons que, bien que le processus de décolonisation fasse des progrès importants, il y a parfois des pierres d'achoppement dues à l'obstination et aux manoeuvres de certaines puissances coloniales. Par conséquent, de nombreux peuples et régions luttent encore pour leur droit à la liberté et à l'autodétermination.

63. Le racisme, qui provoque tant de souffrances pour tant de peuples, en particulier en Afrique du Sud et en Rhodésie, est une tache honteuse dans l'histoire de l'humanité et un obstacle au progrès de la civilisation. Les régimes racistes de ces régions africaines continuent à "liquider" des patriotes africains, en les massacrant, en se livrant à l'agression contre des Etats indépendants comme l'Angola et la Zambie et, en outre, en occupant la Namibie.

64. Ces régimes, qui sont des ennemis de l'humanité, n'auraient pas pu poursuivre leurs crimes s'ils ne recevaient une aide et un appui militaire, politique et économique de quelques puissances occidentales, et si ce n'était grâce à la collaboration étroite qui existe entre ces régimes-là et l'entité raciste sioniste dans la Palestine occupée.

65. Si ces régimes racistes ont réussi à s'imposer par l'injustice et l'agression, la prise de conscience de la population autochtone a su créer des mouvements de libération nationale qui s'efforcent par tous les moyens possibles d'éliminer le racisme et les régimes qui en sont les tenants, et pour créer les conditions nécessaires permettant à ces peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance. Nous saluons la lutte pour l'indépendance des peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe sous la direction de leurs mouvements de libération. Nous saluons également la décision du Gouvernement du Mozambique, prise en mars 1976, de fermer sa frontière avec la Rhodésie du Sud en application des résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous demandons à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires en vertu de la Charte pour venir en aide à ces peuples et leur permettre d'obtenir leur libération, et aussi pour dissuader les régimes racistes de poursuivre leur politique néfaste et leurs pratiques odieuses, et les forcer à appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies.

66. Je crois qu'il est de mon devoir de déclarer notre appui pour la juste lutte du peuple de Corée en vue d'une réunification de son pays. Nous estimons qu'il est nécessaire d'éliminer les causes de tension et d'explosion dans cette partie du monde en retirant toutes les armes de destruction et toutes les forces étrangères de Corée du Sud, afin que commence le dialogue entre les deux parties de la Corée en vue de leur réunification.

67. Le problème de Chypre reste sans solution à cause de manoeuvres impérialistes et de tentatives destinées à transformer l'île en base de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Nous tenons ici à déclarer qu'il faut accélérer l'application des résolutions des Nations Unies sur cette question. Nous demandons également que l'on respecte la souveraineté de cette île, son indépendance, son intégrité territoriale et son non-alignement. Nous louons les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies en vue d'une reprise des négociations entre les deux parties au conflit.

68. Tout en nous félicitant chaleureusement du document d'Helsinki⁶ et de l'esprit constructif qui l'anime, nous continuons de croire que toute mention de détente internationale ou de sécurité européenne sera inadéquate tant que les causes de tension au Moyen-Orient n'auront pas été éliminées. Ceci peut se faire uniquement par l'évacuation des forces sionistes de tous les territoires arabes occupés et par la garantie des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, comme le prévoient les résolutions des Nations Unies. La communauté mondiale a pris conscience de ce fait, que la guerre d'octobre a d'ailleurs prouvé, et l'on s'est également rendu compte qu'au coeur du problème se trouve la question de Palestine et l'expulsion du peuple de Palestine de sa patrie, ainsi que l'occupation par Israël de cette patrie, outre son occupation de parties importantes de deux Etats arabes de la région. Voilà pourquoi il était tout à fait naturel et logique de considérer la politique des solutions partielles et des petits pas comme une simple politique d'anesthésie et un bluff, dont l'échec a d'ailleurs été démontré par les faits. Il est également démontré que l'Accord du Sinaï, signé il y a plus d'un an⁷, n'était qu'une mesure qui a immobilisé les efforts de paix et a rétabli la région dans un état de ni guerre, ni paix. La Syrie a refusé de tomber dans ce piège de l'accord et a mis fin à la politique des petits pas.

69. Les manoeuvres de l'impérialisme et des ennemis de la paix ne s'arrêtent pas là. Tandis que les Arabes luttent pour recouvrer leurs territoires occupés, les forces hostiles à la nation arabe ont réuni leurs efforts pour provoquer une nouvelle crise au Moyen-Orient. Ces forces ont provoqué les événements du Liban qui ont fait couler le sang et engendré des destructions massives afin, justement, de diminuer les espoirs d'une paix juste dans la région et de détourner l'attention des Arabes de la question de Palestine sur des questions secondaires, ceci pour leur faire abandonner la voie de la lutte. Ces forces visent à empêcher la recherche d'une paix juste et veulent que ce problème reste sans solution. Ils créent donc crise après crise afin de perpétuer l'occupation par Israël des territoires arabes occupés, de façon que le peuple palestinien reste un peuple déplacé, sans patrie.

70. Face à cette situation explosive et compte tenu des liens fraternels et nationaux, ainsi que des liens particuliers qui existent entre la Syrie et le Liban, et pour répondre aux sentiments et aux appels des différentes parties en conflit au Liban, la Syrie n'a eu d'autre alternative que de se joindre aux efforts visant à mettre un terme à la lutte fratricide et encourager les parties à trouver un terrain d'entente où le dialogue pourrait se dérouler de façon démocratique. A cette fin, la Syrie a déployé tous les efforts possibles. Vous savez très certainement que toutes les initiatives que nous avons prises dont la plus récente a été une contribution efficace qui a permis au nouveau président du Liban, M. Elias Sarkis, d'assumer ses fonctions constitutionnelles et de créer les conditions positives nécessaires, lui permettront de résoudre la crise. Nous n'hésiterons pas à lui fournir toute l'aide nécessaire pour contribuer à rétablir la stabilité au Liban, pays frère, et

⁶ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

⁷ Signé à Genève le 4 septembre 1975. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément de juillet, août et septembre 1975*, document S/11818/Add.1.

pour sauvegarder son intégrité territoriale et l'unité nationale de son peuple.

71. Nous avons également déployé tous les efforts possibles pour atténuer les souffrances et diminuer les difficultés de nos frères libanais et palestiniens au Liban. La Syrie a, en même temps, dû accueillir le fardeau de plus d'un million de citoyens arabes, libanais, palestiniens et autres, qui fuyaient la mort et la famine, et satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ces efforts sincères ont permis de ramener la sécurité et la tranquillité à de vastes régions du Liban. La Syrie poursuivra ses efforts nationaux et humanitaires tant que le complot contre le Liban, contre la cause de la Palestine et contre la nation arabe n'aura pas été déjoué.

72. La première tâche de notre organisation est, bien entendu, de renforcer la paix et la sécurité internationales. Il s'ensuit que tout pourparler sur la paix et la sécurité ne saurait être dissocié de la situation du Moyen-Orient, de plus en plus explosive à la suite de l'intransigeance israélienne et de son mépris à l'égard des résolutions des Nations Unies.

73. La question de Palestine et les problèmes qui en découlent, notamment après l'agression de juin 1967, ont préoccupé les différentes instances des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, depuis bientôt 30 ans. L'Assemblée générale examine la question de Palestine pratiquement tous les ans et adopte des résolutions pertinentes; le nombre de résolutions adoptées par les Nations Unies et ses instances spécialisées sur la question de Palestine et sur ses ramifications s'élève à plus de 360. Israël a adopté à l'égard de chacune d'entre elles une attitude de rejet et de défi.

74. Cette obstination et cette arrogance ont provoqué la guerre d'octobre et exposé le monde à la menace d'une nouvelle guerre. En s'engageant dans cette voie, Israël pousse le monde une fois de plus au bord d'un conflit mondial généralisé. Des déclarations et des incidents quotidiens sans fin semblent confirmer que l'entité sioniste ne se retirera pas des territoires occupés par l'agression et que le peuple palestinien continuera à vivre sous l'occupation et dans l'exil. De ce fait, le conflit se poursuivra dans cette région, et la paix et la sécurité internationales continueront d'être exposées à de graves dangers.

75. Après la guerre d'octobre, la communauté internationale a pris acte des dangers que provoquaient les troubles dans cette région. Les Nations Unies ont été émues par la gravité de la tragédie du peuple palestinien. En essayant de régler le conflit avec justice et en reconnaissant que la question de Palestine était au coeur même du problème du Moyen-Orient, les Nations Unies ont donc demandé à Israël de se retirer des territoires arabes occupés et de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien. La communauté mondiale a également reconnu le caractère légitime de la lutte du peuple palestinien en admettant l'Organisation de libération de la Palestine à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité en tant que représentant de ce peuple et porte-parole de ses droits et de ses aspirations.

76. Israël est allé très loin dans son rejet constant de toutes les résolutions des Nations Unies concernant la cause de la Palestine et le problème du Moyen-Orient. Par cette

conduite, depuis son admission à l'Organisation des Nations Unies, Israël ne s'est jamais écarté de la ligne qu'il s'était fixée, c'est-à-dire de violer les principes de la Charte, du droit international, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des résolutions des Nations Unies. Une conduite pareille de la part d'Israël ne doit pas étonner puisque sa structure même est fondée sur l'agression et l'usurpation. Israël n'a jamais hésité à recourir aux mensonges et aux tromperies bien qu'il se soit engagé devant l'ONU et dans le contexte de son adhésion à respecter sans réserve la Charte et ses principes, et à donner effet aux résolutions de l'Assemblée générale 181 (II) du 29 novembre 1947 et 194 (III) du 11 décembre 1948 concernant le retour des réfugiés. Il est grand temps que l'Assemblée générale agisse de façon ferme et décisive, assume ses responsabilités et exerce ses pouvoirs en vertu de la Charte, en réexaminant l'adhésion d'Israël à l'Organisation. Il est grand temps que l'Assemblée générale prenne les mesures nécessaires en ce qui concerne la situation explosive actuelle et fasse appliquer ses résolutions 3236 (XXIX) et 3376 (XXX) sur la question de Palestine ainsi que sa résolution 3414 (XXX) sur le Moyen-Orient. L'Assemblée générale doit fixer les mesures et le calendrier de l'application desdites résolutions et prendre les mesures pratiques pour assurer leur mise en oeuvre effective et persuader la partie récalcitrante de les appliquer.

77. Profondément consciente des injustices dont souffre le peuple palestinien, l'Assemblée générale, désireuse, à sa dernière session, de mettre en application cette volonté internationale de rendre justice à ce peuple et de rétablir ses droits, en réaffirmant les principes généraux, a adopté la résolution historique 3376 (XXX) relative à la création du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les fonctions générales de ce comité s'inspirent des principes de la Charte et des résolutions des Nations Unies. Il a pour tâche de mettre au point un plan de procédure permettant au peuple palestinien d'exercer les droits qui lui sont reconnus dans la résolution 3236 (XXIX).

78. Ce comité s'est acquitté de sa tâche remarquablement et mérite la reconnaissance de la majorité des membres de la communauté internationale. Dans son rapport [A/31/35], il a indiqué les étapes nécessaires pour mettre fin à l'occupation par Israël des territoires palestiniens occupés pendant l'agression de 1967.

79. Cette initiative constructive, qui traduit la volonté de la communauté internationale et qui montre le travail précieux réalisé par le Comité, a fait l'objet d'une réaffirmation par la majorité des membres du Conseil de sécurité. Toutefois, en juin dernier, les Etats-Unis ont opposé leur veto au projet de résolution approuvant le rapport du Comité [*ibid.*, annexes III et IV]. Ce faisant, les Etats-Unis ont fait échouer un effort précieux destiné à constituer le pas le plus important vers le rétablissement de la paix et de la justice dans cette région stratégique dont dépend d'ailleurs la paix et la sécurité internationales. Le veto des Etats-Unis a fait échouer deux autres tentatives faites cette année devant le Conseil de sécurité, l'organe suprême international, et qui avaient l'appui de la majorité des membres du Conseil. C'est ainsi que les Etats-Unis ont bloqué d'autres voies susceptibles de contribuer à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

80. L'occupation sioniste des territoires arabes après l'agression de juin 1967 s'est poursuivie. Israël continue à appliquer ses plans et desseins de peuplement, de colonisation et d'annexion des territoires occupés; il ne cesse d'opprimer la population arabe pour la forcer à se soumettre de façon permanente à l'occupation ou à s'en aller. Quelque 70 colonies ont été créées dans les territoires occupés.

81. Face à ces actes d'agression, le peuple palestinien n'a d'autre possibilité que de s'organiser à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés et de lutter par tous les moyens dont il dispose pour recouvrer ses droits usurpés. Il ne faut pas chercher plus loin la cause des soulèvements populaires très étendus qui font rage dans les territoires occupés depuis le printemps dernier, en dépit des mesures de type nazi employées par les forces d'occupation pour réprimer la population révoltée et pour perpétuer l'occupation.

82. La révolte des peuples palestiniens et les méthodes sionistes-nazies d'annihilation et d'oppression ainsi que la situation explosive au Moyen-Orient sont autant de réponses décisives à tous ceux qui s'imaginaient qu'Israël se retirerait des territoires occupés et reconnaîtrait les droits du peuple palestinien. Il y a quelques mois, le Cabinet israélien a fait face à une crise aiguë à la suite d'une proposition tendant à déplacer une colonie installée dans le voisinage d'un village arabe. Le Cabinet était sur le point de tomber lorsque certains ministres ont déclaré qu'un tel déplacement était contraire au prétendu droit d'Israël à coloniser les territoires arabes. En définitive, le Cabinet israélien est arrivé à un compromis en prenant la décision de maintenir la colonie jusqu'à ce qu'on lui trouve un autre emplacement dans la rive occidentale occupée. Si le déplacement d'une colonie illégalement installée sur le territoire arabe a pu provoquer une crise ministérielle, peut-on croire un seul instant qu'Israël se retirera des territoires occupés ou reconnaîtra les droits du peuple palestinien ?

83. Nous recherchons la paix. Toutefois, cette paix que nous sommes si désireux de réaliser avec votre concours et celui de tous les peuples épris de paix et de justice, c'est une paix juste et durable qui nous assurerait la récupération entière de la totalité de nos territoires occupés et garantirait les droits nationaux des Palestiniens.

84. Nous n'avons épargné aucun effort et nous avons essayé de saisir toute occasion pour atteindre ce but. Comme par le passé, nous continuerons d'accueillir favorablement toute initiative propice à la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies, conformément aux principes que nous avons toujours prônés. Le premier principe est que toute initiative qui ignore et laisse de côté l'unité de cette cause et qui ne vise pas à un règlement d'ensemble est une initiative qui tend à maintenir l'impasse et qui porte en soi le germe d'une conflagration. Le deuxième principe est que toute initiative qui ne se fonde pas sur la reconnaissance de tous les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et le retrait total de tous les territoires occupés depuis 1967 est en contravention des principes de la Charte et des résolutions des Nations Unies et est vouée à l'échec. Le troisième principe est que tout effort international pour instaurer une paix juste et durable fait sans la participation

des représentants légitimes du peuple de Palestine comme partie principale sur un pied d'égalité avec les autres parties intéressées est en contravention avec les résolutions de l'Assemblée générale et prive cette paix tant souhaitée de ses éléments fondamentaux de justice, de continuité et de caractère général.

85. De plus, nous sommes convaincus que tout retard dans la recherche de moyens pour éviter l'impasse actuelle ou appliquer les résolutions des Nations Unies contribuerait inévitablement à exacerber la tension dans la région et mettrait gravement en péril la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde entier.

86. Nous pouvons résumer la période de trois ans qui s'est écoulée depuis la guerre de libération d'octobre, dont nous célébrons aujourd'hui le troisième anniversaire, en disant que toutes les initiatives de paix au Moyen-Orient ont été obstruées par l'agression et la tyrannie colonialiste d'Israël. Tant que les efforts sérieux et constructifs en faveur de la paix se trouveront immobilisés, voire paralysés face aux portes hermétiquement closes par le sionisme et l'impérialisme, la seule voie ouverte à notre peuple est de poursuivre la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de nos objectifs, qui en fait sont ceux de la Charte et des résolutions de l'Assemblée générale. La guerre d'octobre a prouvé que nous possédons le potentiel nécessaire et approprié et que nous sommes capables de l'utiliser; et si nous ne nous restera d'autre possibilité que celle d'y recourir si les efforts de paix continuent d'échouer. Notre organisation se voit donc dans l'obligation d'adopter une attitude ferme contre l'agresseur, de le priver des moyens d'agression et de l'obliger à appliquer les dispositions de la Charte et les résolutions pertinentes des Nations Unies.

87. Réaliser la paix tant souhaitée dépend du désir sincère des membres de l'Assemblée générale d'appliquer les résolutions qu'ils ont adoptées, résolutions fondées sur les principes de la Charte. Nous sommes convaincus de votre foi dans la Charte et de votre désir de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales et parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ces objectifs ne peuvent être atteints que si vous fixez les mesures et les étapes d'application de vos résolutions et si vous adoptez effectivement les mesures pratiques qui permettront cette application et dissuaderont l'agresseur, le forçant à respecter les décisions de la communauté internationale.

88. M. MALIK (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : La trente et unième session de l'Assemblée générale, comme toutes les sessions précédentes, reflétera le monde contemporain, monde en butte à des problèmes complexes et troublants, monde en proie aux conflits et aux rivalités internationales, souffrant de la domination et du racisme étrangers, de relations commerciales et monétaires inégales, de crises économiques, de pollution et de déséquilibre écologiques, du caractère anarchique de l'exploitation de l'océan et de ses ressources, pour ne citer que quelques questions. Face à cette pléthore de problèmes, Monsieur le Président, ma délégation est rassurée de vous voir à la présidence des délibérations de la session actuelle de notre assemblée. Vos qualités personnelles, la grande expérience que vous avez des Nations Unies et les multiples contributions que vous avez apportées aux travaux de notre

organisation nous renforcent dans la certitude que l'Assemblée réussira ses travaux.

89. Votre élection est aussi un honneur bien naturel rendu à votre pays, Sri Lanka, qui a été à l'avant-garde des efforts réalisés par le mouvement non aligné en vue d'instaurer un nouvel ordre de relations internationales fondé sur une plus grande démocratisation de la prise de décisions plus rationnelle et plus équitable, car fondée sur des consultations plutôt que sur des affrontements autodestructeurs.

90. En tant que représentant d'un Etat asiatique frère qui adhère lui aussi à ces principes et qui a depuis longtemps des relations étroites avec Sri Lanka, je suis heureux de voir un éminent fils de l'Asie assurer la présidence de nos délibérations.

91. Nous voulons aussi féliciter le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, M. Gaston Thorn, de la dignité et de la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de la trentième session.

92. Je suis heureux aussi de souhaiter la bienvenue en tant que Membre de notre organisation à un Etat frère de l'archipel, la République des Seychelles. Ma délégation se réjouit de pouvoir collaborer étroitement et amicalement avec la délégation de ce pays et nous espérons établir des relations de coopération mutuellement fructueuses avec cette délégation.

93. J'espère sincèrement que nous pourrons aussi bientôt accueillir parmi nous la délégation de la République socialiste du Viet Nam ainsi que celle de l'Angola en tant que Membres à part entière de notre organisation.

94. Avec l'éloquence et la sobriété qui le caractérisent, notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nous a rappelé dans son introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation que "nous vivons une période de transition, où la certitude d'une interdépendance de plus en plus étroite n'a rien enlevé de sa force ni de son audience à l'idée de souveraineté nationale" [A/31/1/Add.1, sect. I]. Ce n'est pas sans quelques hésitations que je parle du problème de l'interdépendance, idée qui est devenue une sorte de cliché depuis quelques années. L'interdépendance des nations est pourtant un fait que nous ne saurions nier, ni actuellement, ni à l'avenir. Les hommes et les nations ont toujours eu besoin les uns des autres; aucun homme, aucune nation ne peut vivre dans une tour d'ivoire. La crise économique de 1973, précipitée par la guerre d'octobre de la même année au Moyen-Orient, a joué le rôle d'un catalyseur dans le réveil du monde en développement, incitant le monde à procéder à une nouvelle révision de sa conception de l'interdépendance entre les nations. Le monde en est maintenant au point où les nations, développées ou non, n'ont pas seulement besoin les unes des autres mais ont la possibilité de se porter préjudice mutuellement. Nous en sommes au point où l'interdépendance contient les germes d'un affrontement qui pourrait bien aboutir à l'extermination de l'humanité. Ainsi, pendant qu'il est encore temps, ne manquons pas l'occasion d'édifier des systèmes et des institutions qui assureront un ordre économique et politique plus équitable, indispensable à la survie et au progrès de l'humanité.

95. Ma délégation a plus d'une fois déclaré considérer la détente comme un processus très important. Au moment de la signature de l'Acte final d'Helsinki en 1975, nous avons salué cet événement avec enthousiasme, y voyant un progrès considérable apportant une détente dans l'atmosphère de méfiance et d'hostilité du continent européen et rendant donc plus probable l'instauration de relations constructives entre tous les pays de cette région. Si nous avons constaté cependant l'évolution positive des relations Est-Ouest, la portée limitée de ce processus, à la fois dans sa nature et dans son champ géographique, ne nous a jamais échappé. La détente ne doit pas être limitée aux affaires Est-Ouest, elle doit aussi chercher à résoudre les problèmes Nord-Sud, en apportant une réponse plus positive aux légitimes exigences des pays en développement qui réclament un ordre économique mondial plus équitable.

96. L'instauration d'un nouvel ordre international est certainement objectivement dans l'intérêt du monde entier. La Conférence des pays non alignés à Colombo a fait progresser cet idéal car diverses positions fondamentales pour les Membres de l'Organisation des Nations Unies y ont été adoptées. Les décisions auxquelles elle a abouti favoriseront certainement l'instauration de cet ordre nouveau dans les relations internationales, qui reposera sur la coopération et sur l'égalité de tous les Etats.

97. Fidèle à son attachement indéfectible aux buts et aux principes des Nations Unies, le mouvement non aligné a toujours cherché à oeuvrer pour renforcer le rôle de cette organisation. Le non-alignement ne se laissera donc jamais détourner de ces fins et ne travaillera jamais à la fragmentation des Nations Unies. Je citerai à cet égard un paragraphe de la déclaration faite à l'Assemblée par l'éminent président du groupe des pays non alignés, le Premier Ministre de Sri Lanka, Mme Bandaranaike :

"Je l'ai déjà dit, mais je le répète, car il y a encore des pays qui considèrent que le non-alignement est un nouvel alignement, un nouveau bloc et même une nouvelle menace. Le monde ne doit pas être victime de cette crainte et de cette méfiance à l'égard d'un mouvement qui est né comme une possibilité créatrice pour ne pas tomber dans les soupçons mutuels, les récriminations et la haine." [11^e séance, par. 85.]

98. L'Indonésie continuera à défendre la politique traditionnelle du mouvement non aligné et à promouvoir une coopération constructive chaque fois que cela sera possible.

99. La région de l'Asie du Sud-Est se trouve actuellement prise dans le sillage de nouvelles réalités, donc de nouvelles gageures. L'Indonésie, avec les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, a su relever ces défis et répondre de façon à la fois positive et réaliste à ces changements.

100. Etant donné l'importance économique et stratégique de l'Asie du Sud-Est, cette région est devenue l'objet de rivalités et de concurrence entre les grandes puissances qui veulent y étendre leur influence. Les chefs de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont compris que le moment était venu pour les Etats de la région de coopérer et de s'unir pour prendre leur destin en main, à l'abri de toute ingérence extérieure. C'est dans cet esprit que les pays

de l'Association ont, en 1971, demandé l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans le Sud-Est asiatique. Que l'Association soit résolue à satisfaire ces aspirations en créant une zone de paix et de stabilité dans la région, à l'abri des ingérences de l'extérieur et des rivalités des grandes puissances, a été redit le 24 février de cette année à Denpasar, à Bali, lorsqu'il a été décidé, lors de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de prendre des mesures concrètes en vue de créer rapidement cette zone.

101. C'est dans le même esprit et en raison des mêmes préoccupations que la cinquième Conférence des pays non alignés s'est inquiétée de voir, à la suite d'événements récents, l'océan Indien devenir le principal centre de rivalité entre les grandes puissances en Asie, celles-ci rivalisant toujours plus pour acquérir la supériorité navale. Vu cette concurrence persistante et l'escalade de la course aux armements, l'établissement de zones de paix dans des régions telles que l'océan Indien, l'Asie du Sud-Est ou toute autre région du monde revêt donc un nouveau caractère d'urgence. C'est pourquoi mon gouvernement est tout à fait favorable à la proposition tendant à convoquer dès que possible une conférence sur les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien pour coordonner les efforts tendant à mettre en oeuvre rapidement la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)].

102. Nous savons tous que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les négociations visant à mettre un terme à la course aux armements n'ont pratiquement jamais cessé. En outre, chaque année, l'Assemblée générale est saisie d'un nombre toujours croissant de questions touchant le désarmement. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont pourtant loin d'être satisfaisants. La course aux armements n'a fait que s'accélérer et elle est devenue effrayante.

103. L'Indonésie reste favorable à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, mais ma délégation réaffirme son soutien à l'initiative prise par les pays non alignés à la cinquième Conférence à Colombo, tendant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale, au plus tard en 1978, pour traiter des problèmes du désarmement. Nous sommes persuadés qu'une session extraordinaire de ce genre pourrait nous permettre de sortir de l'impasse qui a caractérisé jusqu'à présent les négociations sur le désarmement. Nous espérons donc que la session actuelle pourra décider de convoquer cette session extraordinaire afin que les travaux et les préparatifs puissent commencer le plus tôt possible.

104. Ma délégation ne peut que voir avec une vive inquiétude la dégradation croissante de la situation au Moyen-Orient. Aujourd'hui, nous voyons encore Israël s'entêter à vouloir occuper les territoires par la force en créant des colonies permanentes de peuplement dans les territoires occupés, en changeant la structure géographique, démographique et économique, et en détruisant les caractères culturels. Ma délégation espère que la session actuelle de l'Assemblée pourra redoubler d'efforts en vue d'une solution juste et durable au Moyen-Orient. Sur les conditions fondamentales d'une telle solution, la position de l'Indonésie n'a pas changé et nous sommes fermement en

faveur de la cause de nos frères arabes et des droits fondamentaux de la nation palestinienne; nous n'avons donc pas besoin d'y revenir. Nous voudrions affirmer que l'Indonésie est prête à coopérer par tous les moyens à la lutte de nos frères arabes pour recouvrer leurs droits moraux, juridiques et historiques.

105. La tragédie qui s'est abattue sur le peuple libanais est une source profonde d'angoisse et d'inquiétude pour le Gouvernement et le peuple indonésiens. L'absence décourageante d'une solution à cette crise toujours plus grave a déjà causé des souffrances indicibles aux Libanais. Plusieurs fois, il a semblé qu'une lueur d'espoir se soit levée et qu'on pouvait espérer la réconciliation des factions armées. Cependant, ces maigres espoirs se sont chaque fois évanouis et les combats ont chaque fois repris plus farouchement. Ma délégation espère donc sincèrement que la prochaine réunion au sommet des chefs arabes au Caire mettra finalement un terme aux souffrances du malheureux peuple libanais.

106. L'Indonésie regrette vivement l'impasse dans laquelle se trouvent les conversations sous l'égide des Nations Unies entre les deux communautés à Chypre. Nous espérons que ces conversations pourront reprendre pour que des efforts renouvelés soient faits en vue d'un règlement pacifique qui préserverait l'intégrité territoriale et l'indépendance de Chypre, au sein desquelles les deux communautés pourraient vivre dans la concorde sur un pied d'égalité.

107. L'Assemblée doit être soulagée en quelque sorte de ne pas avoir à examiner l'éternel problème de la Corée. L'Indonésie croit que la solution de ce problème doit venir d'abord et avant tout du peuple coréen lui-même. A cet égard, la création d'une atmosphère favorable à un dialogue continu et direct entre le Nord et le Sud est capitale. Tous les efforts déployés doivent partir de la réalité actuelle dans la péninsule; ne pas prendre en considération cette réalité pourrait nous amener à aggraver la situation.

108. Un problème critique envahit depuis quelque temps l'Afrique australe, causé par la pratique obstinée des politiques d'*apartheid*, de colonialisme et de minorité raciste. La violence qui a éclaté récemment en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe témoigne cependant de la détermination indomptable des peuples de la sous-région de résister à l'oppression et à la dégradation de la dignité humaine.

109. Depuis des années, le régime minoritaire de Rhodésie du Sud défie les sanctions des Nations Unies, rejette avec arrogance toute tentative des Etats africains, telle que le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe⁸, pour régler les problèmes d'Afrique australe par des voies pacifiques. La lutte héroïque du peuple zimbabwe a cependant obligé le régime illégal à s'incliner devant l'inévitable et à ouvrir la porte au gouvernement de la majorité, attendu depuis si longtemps.

110. Le régime raciste minoritaire blanc de Pretoria fait preuve de la même arrogance en accentuant sa répression contre le peuple namibien, en causant des misères et des

⁸ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

privations indicibles, qui tiennent toutes à la politique inhumaine et hideuse de l'*apartheid*. La communauté internationale ne saurait se laisser abuser par les manoeuvres récentes du régime de Pretoria qui cherche à perpétuer son gouvernement en divisant les dirigeants namubiens et en excluant le représentant de la South West Africa People's Organization [SWAPO] des prétendues conférences constitutionnelles. La SWAPO, seul mouvement reconnu par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et l'Organisation des Nations Unies en tant que représentant des aspirations légitimes du peuple namibien, devrait recevoir un rôle décisif dans l'avenir politique de la Namibie. Les événements tragiques de Soweto et d'ailleurs, qui ont consterné la conscience humaine dans le monde entier, ont montré que le peuple de l'Azanie était résolu à mettre un terme à la politique de l'*apartheid*.

111. Conformément aux résolutions pertinentes de la Conférence de Colombo, l'Indonésie réaffirme sa solidarité et s'engage à soutenir par tous les moyens les peuples vaillants du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie dans leur lutte pour recouvrer la liberté, la justice et la dignité humaine. L'Indonésie se félicite de tous les efforts déployés pour parvenir à un règlement négocié en Afrique australe, mais elle estime en même temps qu'il faut faire preuve de la plus grande vigilance car les régimes de Pretoria et de Salisbury font de leur mieux pour atermoyer, afin de gagner du temps et de renforcer leur puissance déjà bien chancelante. A cet égard, l'Indonésie partage l'avis exprimé par les présidents des Etats de "première ligne" de la sous-région, dans leur déclaration du 26 septembre, qu'aucune solution n'est acceptable si elle "revient à légaliser les structures colonialistes et racistes du pouvoir".

112. Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, le monde s'est vu épargner, certes, les conflits armés globaux, mais cette situation est constamment menacée par des inégalités et des écarts persistants sur la scène économique internationale. Le retard économique, la stagnation, la misère, le chômage restent le lot de l'immense majorité de l'humanité. Cette situation doit être rapidement améliorée si nous voulons garder et développer ce que nous avons déjà acquis.

113. On s'accorde à reconnaître que la cause essentielle de cette situation regrettable tient au déséquilibre de structure dans l'ordre économique international. Nous voulons tous édifier une meilleure économie mondiale fondée sur l'égalité et la justice, et c'est pour cela que la sixième session extraordinaire avait adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

114. La septième session extraordinaire, qui a suivi et qui a représenté une date historique dans les négociations internationales, a mis en marche le processus de restructuration du système économique mondial par une série de négociations. Les résultats de la septième session extraordinaire représentent en effet le premier consensus global sur la nécessité de restructurer le système économique international en faveur des pays déshérités. Le progrès dans l'application de ce consensus a malheureusement été très lent jusqu'ici et dans certains domaines on peut dire qu'il n'y a eu aucun progrès. Mais, comme le Président sortant le disait si justement lors de la séance d'ouverture de cette

session, il est encourageant de voir que le problème du partage égal des ressources du monde reste au centre de nos débats. C'est à la quatrième session de la CNUCED à Nairobi cette année qu'une étape importante a été franchie vers la restructuration que demandait la décision de la septième session extraordinaire. Bien que les décisions prises à Nairobi soient loin de réaliser toutes les aspirations de tous les pays en développement, telles qu'elles sont contenues dans la Déclaration de Manille⁹, elles représentent des progrès importants vers la réalisation des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

115. En matière d'échanges mondiaux pour les produits de base - un champ d'action essentiel pour les économies des pays en développement -, on a vu pour la première fois un consensus général en faveur d'un programme intégré pour les produits de base, avec un ensemble d'objectifs des mesures et procédures convenues ainsi qu'un calendrier concret pour les négociations relatives à certains produits particuliers et à la création d'un fonds commun. Grâce à ces décisions sur les produits de base, nous sommes sur le point de lancer une série de négociations qui devraient durer deux ans. Ces négociations donneront l'occasion d'opérer un progrès décisif en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international.

116. En ce qui concerne les articles manufacturés et le transfert des techniques, des progrès importants ont été accomplis. Une décision fondamentale a été prise également sur la question d'institutions, qui a renforcé considérablement le rôle de la CNUCED en tant qu'instance principale pour les négociations dans le cadre des Nations Unies.

117. Ma délégation a toutefois noté avec tristesse que l'on n'a pas fait de progrès à la quatrième session de la CNUCED en ce qui concerne l'argent et le financement. Aucune mesure n'a été adoptée concernant l'accroissement du courant financier vers les pays en développement. Aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée au problème critique de la dette des pays en développement. Ma délégation est consciente de l'urgence qu'il y a à trouver une solution d'ensemble à ces problèmes, et des incidences politiques et économiques très graves d'un échec prolongé dans ce domaine. Les résultats de la Stratégie internationale du développement dans la première moitié de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sont décevants dans de nombreux domaines importants, dont l'argent et le financement. Le courant net d'aide officielle au développement est non seulement resté au-dessous de l'objectif prévu pour la décennie, mais sa répartition n'avait pas vraiment de rapport avec les besoins des pays en développement. Il y a eu toutefois une augmentation encourageante de la participation des pays en développement dans les courants de financement mondiaux, notamment des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, ce qui a apporté un élément dynamique dans le tableau.

118. Le besoin urgent de financement pour le développement sur une base constante et croissante a été souligné à

⁹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes*, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe V.

plusieurs reprises dans diverses instances. Nous espérons donc qu'une réponse positive sera donnée à l'appel lancé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à la Conférence de Mexico¹⁰ qui demandait de façon pressante aux pays donateurs de faire preuve de leur bonne volonté en ce qui concerne le cinquième réapprovisionnement de l'Association internationale de développement et, en même temps, priait instamment les pays membres de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement de se mettre d'accord sur une augmentation importante des capitaux de la Banque.

119. Un autre point concernant la Conférence de Mexico, auquel je désire me référer, est le consensus de ses membres qui ont pris note de la proposition du Premier Ministre du Pakistan, M. Zulfikar Ali Bhutto, à la Conférence au sommet des pays en développement du tiers monde [voir A/31/208]. L'Indonésie apporte à cette proposition importante toute l'attention qu'elle mérite.

120. La Conférence des pays non alignés à Colombo a entrepris une évaluation complète et passé en revue les résultats des négociations commerciales multilatérales, de la Conférence de Kingston, de la quatrième session de la CNUCED, de la Conférence de Paris, et est parvenue à plusieurs conclusions et décisions qui auront une influence importante sur nos négociations futures. Si l'on ne parvient pas à des résultats significatifs, cela pourrait mettre en danger l'esprit de dialogue qui a été accueilli comme la réalisation la plus importante de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

121. Un élément essentiel qui apportera une contribution importante à la restructuration de l'ancien ordre économique est la prise de conscience de la notion d'indépendance collective grâce à un renforcement de la coopération économique entre pays en développement. Mon gouvernement est depuis longtemps conscient des avantages potentiels qu'une telle coopération peut apporter. Depuis la dernière décennie, les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est se sont engagés activement dans la recherche de solutions communes aux problèmes de développement national et de coopération régionale afin de renforcer leur faculté d'adaptation individuelle et collective ainsi que leur croissance indépendante.

122. Au cours des années, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est devenue graduellement un instrument efficace pour la coordination des politiques concernant les problèmes au sein de l'Association et pour sauvegarder les intérêts économiques de l'Association vis-à-vis des pays développés. Grâce à la signature récente de la Déclaration de concorde de l'Association à la Conférence de Bali, un autre pas important en avant a été fait pour concrétiser et accélérer la coopération mutuelle dans plusieurs domaines importants tels que la mise au point de complexes industriels communs à l'Association.

123. La complexité et l'injustice qui défient le monde actuel ne peuvent être résolues que par une action concertée et commune de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies étant l'instrument le plus

universel pour une action collective doit répondre mieux aux exigences du nouvel ordre économique.

124. A la septième session extraordinaire, la communauté internationale a reconnu la nécessité de rendre le système des Nations Unies plus efficace en matière de coopération économique. Nous nous félicitons du travail constructif entrepris par le Comité spécial¹¹ qui a fourni une base utile pour poursuivre le processus de restructuration du système des Nations Unies. Nous sommes d'avis que l'efficacité de l'Assemblée générale doit être renforcée. Il faut que le processus de prise de décisions du système des Nations Unies soit plus cohérent et qu'il y ait une meilleure synchronisation des activités aux différents niveaux des instances qui traitent des problèmes économiques et sociaux. Le rôle du Conseil économique et social en tant qu'organe principal de coordination doit être réactivé. La CNUCED, en tant qu'organe majeur du système des Nations Unies, dans lequel des éléments importants du nouvel ordre économique international sont constamment apportés pour négociations et décisions, devrait être renforcée et rendue plus efficace.

125. L'Indonésie accorde la plus grande importance à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer dont le mandat est d'établir un nouvel ordre juridique international pour la mer. Le succès ou l'échec de cette conférence aura des effets très importants pour l'humanité. L'Indonésie, Etat archipel et vulnérable de par son emplacement stratégique à un carrefour de communications internationales, porte un intérêt vital au résultat de cette conférence pour la sauvegarde de sa sécurité, son intégrité territoriale et son unité nationale. La cinquième session de la Conférence vient de se terminer il y a un mois. Nous avons noté avec prudence que dans certains domaines il y a eu des progrès qui permettent d'aboutir à un consensus ou à un accord. Malheureusement, cependant, cela ne suffit pas pour obtenir un accord général sur des textes concrets, car les progrès dans ces domaines ont été contrecarrés par l'impasse existant dans d'autres domaines, comme la question du régime du fond des mers dans la zone internationale et le problème des droits des Etats dans la zone économique exclusive. En outre, des formules équilibrées pour d'autres questions, comme le passage à travers les détroits servant à la navigation internationale, n'ont pas encore été trouvées. Nous espérons très sincèrement que la prochaine sixième session sera la dernière à traiter de questions de fond et que des accords d'ensemble pourront être conclus sur toutes les questions, et non seulement sur les "questions clefs", ou les "questions prioritaires" mais également sur les questions d'intérêt vital pour un certain nombre de pays comme par exemple la question du régime des Etats archipels. Je saisis l'occasion d'exprimer la profonde gratitude de l'Indonésie à l'égard des pays amis qui ont apporté leur appui et leur sympathie à la position de l'Indonésie en ce qui concerne les principes des Etats archipels.

126. En ce qui concerne le problème de la prise d'otages, l'Indonésie se félicite de l'initiative du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, qui nous permettra d'examiner cette question sous tous ses aspects [A/31/242].

127. Je crois qu'il convient de dire notre appréciation à notre secrétaire général, M. Waldheim, pour les efforts qu'il

¹⁰ Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement, tenue à Mexico du 13 au 21 septembre 1976.

¹¹ Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

a déployés au service de notre organisation pendant son mandat. Son dévouement a grandement contribué à renforcer l'efficacité des Nations Unies.

128. La délégation de l'Indonésie est satisfaite des nombreuses réalisations concrètes des Nations Unies, souvent en dépit d'obstacles immenses. Ces réalisations en question doivent beaucoup à la quasi-universalité de notre organisation et aussi à la prise de conscience croissante dont elle fait preuve du besoin d'instaurer un nouveau système de relations politiques et économiques fondé sur la paix et la reconnaissance de l'égalité de tous les Etats. Ma délégation est certaine que dans les années à venir les Nations Unies joueront un rôle encore plus important dans l'application de ces principes progressistes aux relations internationales.

129. Avant de conclure, je saisis l'occasion de vous dire quelques mots sur le Timor oriental. Je limiterai mes commentaires à une revue rapide de notre position et à une explication des récents développements dans le Timor oriental. Dès le début, l'Indonésie a dit clairement qu'elle n'avait aucune ambition territoriale sur le Timor oriental. Elle a toujours insisté sur le fait que l'avenir politique du Timor oriental se déciderait par l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple de ce territoire. Ce sont les principes sous-jacents de la position de l'Indonésie reflétée par son témoignage aux Nations Unies où l'Indonésie a toujours appuyé les aspirations de tous les peuples dépendants, ainsi que leurs mouvements de libération nationaux dans le monde entier, et c'est sur la base de ces principes que l'Indonésie a réagi aux événements du Timor oriental.

130. Dans la ville de Balibo, dans le Timor oriental, le 30 novembre 1975, quatre partis politiques — União Democrática de Timor, Apodeti, Kota et Trabalhista — représentant la majorité de la population de ce territoire ont proclamé leur décision de devenir indépendants en s'intégrant à la République d'Indonésie. Tout en se félicitant de cette décision, le Gouvernement indonésien a dit en même temps qu'il estimait qu'une telle décision devait s'inspirer du résultat de l'exercice de l'autodétermination du peuple du Timor oriental. Après que la situation soit redevenue normale dans le territoire, le peuple du Timor oriental a exercé, le 31 mai 1976, son droit à l'autodétermination par le truchement de l'Assemblée des représentants du peuple dont les membres ont été élus conformément à la coutume établie au Timor oriental. Après cette mesure, le peuple du Timor oriental a déclaré qu'à cette date il avait déjà exercé son droit à l'autodétermination et avait donc mis fin au processus de décolonisation de ce territoire. Et la population concentre maintenant ses efforts sur la tâche de reconstruction et de développement du pays.

131. Le processus constitutionnel d'intégration a été achevé le 17 juillet 1976 lorsqu'un statut d'intégration a été officiellement promulgué par le Président de la République d'Indonésie. C'est avec une grande émotion que le peuple du Timor oriental a écouté le président Suharto, lorsqu'il a déclaré, le 16 août 1976, devant la Chambre des représentants :

“Désormais, le peuple du Timor oriental s'est décidé pour son propre avenir, à savoir son intégration avec le peuple et l'Etat de la République d'Indonésie. Il n'y a donc pas d'autre voie que d'accepter la pleine responsa-

bilité d'une telle intégration. De cette tribune, à la veille de la commémoration du trente et unième anniversaire de l'indépendance de la République d'Indonésie, j'informe officiellement le peuple d'Indonésie, le peuple du Timor oriental et le monde entier que le peuple et le territoire du Timor oriental ont été intégrés au peuple d'Indonésie, à l'intérieur de l'Etat unitaire de la République, conformément aux vœux librement exprimés du peuple du Timor oriental lui-même, et que cette intégration a été chaleureusement accueillie par l'ensemble de la nation et du peuple indonésiens.”

132. Dans l'histoire de la décolonisation, il n'y a jamais eu deux cas semblables. Chaque cas doit être considéré compte tenu de la situation et des circonstances particulières qui l'entourent et compte tenu des réalités historiques, sociales, culturelles et politiques existant dans le territoire intéressé. Ce qui est encore plus important c'est que le droit à l'autodétermination soit exercé sur la base des principes fondamentaux de la Charte qui stipulent que les intérêts des habitants du territoire sont primordiaux.

133. Ces intérêts primordiaux furent traduits par le peuple du Timor oriental dans sa déclaration d'intégration à la République d'Indonésie, qui s'est exprimée de la façon choisie par lui, conformément à ses institutions traditionnelles. Par conséquent, le peuple du Timor oriental a donc exercé son droit à l'autodétermination conformément aux dispositions de la Charte et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV). Dans sa déclaration prononcée devant la Chambre des représentants le 16 août 1976, le président Suharto a déclaré :

“Nous avons dit et répété que le problème du Timor oriental est une question d'autodétermination. C'est une question d'abolition du colonialisme. Le destin du peuple du Timor oriental ne peut être décidé que par lui, sur place, au Timor oriental et non pas à New York ou à Lisbonne, ou à Djakarta.”

134. Le peuple du Timor oriental a pris une décision. L'Indonésie la respecte, et nous espérons que cette décision sera respectée également par tous les membres de la communauté internationale.

135. M. NSEKALIJE (Rwanda) : Monsieur le Président, c'est avec un réel plaisir que j'associe la voix de la délégation rwandaise au concert d'éloges qui vous ont été adressés dès le début de cette trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont vous venez d'être élu président. Vos brillantes qualités d'homme politique et votre éminente expérience des relations internationales, d'une part, nous permettront, nous en sommes très convaincus, de nouveaux progrès et d'authentiques succès dans nos travaux. Votre élection unanime, d'autre part, n'est-elle pas, au-delà de votre personne, un hommage rendu à votre peuple dont nous gardons encore la chaleur de l'amitié et de l'accueil qui nous ont été réservés lors de la cinquième Conférence des pays non alignés.

136. Je voudrais également exprimer mes plus sincères remerciements à votre prédécesseur, l'éminent premier ministre du Grand Duché de Luxembourg, M. Thorn, pour la manière dont il s'est acquitté de sa mission délicate au cours de la trentième session. La délégation rwandaise a eu

l'heureuse occasion, l'année dernière, du haut de cette tribune, de faire état des liens d'amitié profonde et de coopération fructueuse qui existent entre le Luxembourg et le Rwanda.

137. Il me tient aussi à cœur de rendre un vibrant hommage et de renouveler toute la confiance du Gouvernement rwandais à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de notre organisation, pour son indéfectible attachement personnel aux efforts de toute la communauté internationale en vue d'instaurer une société mondiale où régneraient la paix, la justice, l'équité et la solidarité humaine. Il semble également équitable à ma délégation d'associer à ces considérations d'estime tous ses collaborateurs, pour le dynamisme et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent de leur tâche et de leurs lourdes responsabilités.

138. A présent, qu'il me soit permis de rendre, au nom de la République rwandaise et de la délégation qui m'accompagne, un hommage pieux à la mémoire de l'une des plus grandes figures de l'humanité, qui a marqué de façon inestimable l'histoire contemporaine. En effet, le président Mao Tsétoung n'a pas seulement insufflé aux relations internationales une nouvelle dynamique pour le progrès, la paix et la sécurité du globe, mais il a été aussi sans conteste le grand timonier et le créateur de la Chine nouvelle dont les progrès forcent l'admiration de tous. La délégation rwandaise, compte tenu des excellentes relations d'amitié et de coopération fructueuse existant entre le peuple rwandais et le grand peuple chinois, aimerait renouveler à ce pays ami ses condoléances émues à l'occasion de la disparition de l'un des plus grands hommes de tous les temps. Nous formulons les vœux fervents de voir son œuvre se perpétuer pour le plus grand bien de la Chine et de l'humanité tout entière.

139. Avant d'évoquer les problèmes actuels qui préoccupent le monde, il m'est particulièrement agréable de saluer la présence parmi nous de la République soeur des Seychelles. Le Rwanda a eu, en son temps, l'occasion de lui exprimer toute la joie qu'il a ressentie à l'issue des glorieux combats pour l'indépendance et la dignité de son peuple. A présent, c'est de tout cœur que je tiens à lui adresser, au nom de la délégation rwandaise, mes chaleureuses amitiés et mes souhaits de bienvenue dans les rangs de cette grande famille. Je suis convaincu que la fraîcheur de sa contribution sera fort précieuse pour la réussite des délibérations de la présente session.

140. La présence de la République populaire d'Angola et du Viet Nam au sein de notre grande famille nous aurait comblés de satisfaction et de joie. La frustration ressentie par l'absence de ces deux pays frères par suite de l'obstruction à leur admission au sein de l'Organisation des Nations Unies est partagée par la grande majorité de la communauté internationale. Ma délégation souhaite vivement que la demande, combien légitime et combien opportune, de ces pays soit entendue et que la porte de la famille mondiale leur soit largement ouverte dans les plus brefs délais.

141. Si nous assistons avec un profond contentement au triomphe du processus de décolonisation, si, ces dernières années, bien des nouveaux pays ont accédé à l'indépendance après de longues luttes héroïques, il n'en demeure pas moins cependant que, malgré ces résultats positifs, notre

continent est encore le siège de foyers de tensions explosives et vient, encore tout récemment, d'être le théâtre de violations des droits de l'homme et des nations par le régime raciste de Pretoria et du sionisme enragé et incorrigible de Tel-Aviv.

142. Nous restons, quant à nous, persuadés que la paix du monde sera en danger aussi longtemps que, pour résoudre des conflits locaux, les principes de l'intégrité territoriale et de souveraineté des Etats seront bafoués.

143. La paix dans le monde sera en danger, dis-je, aussi longtemps que des machinations coloniales et expansionnistes, en dépit des obligations assumées par les Membres de l'Organisation des Nations Unies, iront à l'encontre des droits des peuples et des nations et compromettront de ce fait la paix et la sécurité dans plusieurs régions du monde.

144. La paix dans le monde sera en danger aussi longtemps que plusieurs peuples seront l'objet des ingérences marquées par des pressions et des violences, qui ne peuvent d'aucune façon s'accommoder du respect des libertés fondamentales de l'homme inscrites au centre des préoccupations de la communauté internationale, aussi longtemps que nous n'aurons pas pu démasquer toutes les formes de domination, déguisées sous plusieurs dehors trompeurs.

145. Une telle vigilance exigera de nous un très grand courage lié à une farouche détermination qui puisse nous donner les forces de taire des tendances personnelles ou égocentriques pour combattre les systèmes de déstabilisation, de subversion et de corruption, d'où qu'ils viennent.

146. Nous restons convaincus au Rwanda que la solution des crises consiste dans le respect de la souveraineté de chaque Etat et de l'autodétermination des peuples, dans un cadre qui leur garantisse l'expression libre et authentique de leur volonté, sans pression, occupation, ni ingérence étrangère, et ce, grâce à la recherche de l'emploi de tous les moyens pacifiques possibles, notamment le dialogue et la concertation.

147. Sur le chapitre de la décolonisation, l'Afrique australe connaît les formes les plus criminelles et les plus humiliantes d'oppression blanche sur les peuples noirs. Les mauvais génies de l'*apartheid* veulent établir une fiction juridique inacceptable du fait même que la minorité des racistes blancs s'obstine, en dépit de tout bon sens et de l'évolution inéluctable des événements, à vouloir maintenir 20 millions de Noirs africains dans l'ignominie, grâce au plan insidieux, raffiné et infernal d'une politique machiavélique de "bantoustanisation", piège grossier destiné à empêcher l'usage de la règle de la majorité et, par là, à barrer leur propre destin.

148. Comme le déclarait Son Excellence le général major Habyarimana Juvénal, président de la République rwandaise et président fondateur du Mouvement révolutionnaire national pour le développement :

"Nous devons dénoncer l'obstination et l'imperméabilité des autorités de Pretoria qui, malgré les appels angoissés des populations noires sous leur domination, malgré les recommandations des organisations qui reflètent la sagesse de l'humanité, s'obstinent à garder les

terres africaines et à se considérer comme les meilleures garantes de l'avenir des populations noires qu'elles oppriment."

149. Nous sommes persuadés qu'aucun Etat épris de paix ne pourrait un seul instant prendre au sérieux le mythe fréquemment répandu dans la presse sud-africaine, selon lequel le raciste Vorster amorcerait de lui-même des changements susceptibles de mettre fin au système d'*apartheid*, alors que la politique de "oantoustanisation" qu'il poursuit avec obstination n'a d'autre objectif que de perpétuer son régime criminel, banni par tous les Etats Membres de cette noble organisation.

150. Nul n'ignore en effet que la situation politique en Afrique du Sud se détériore de jour en jour. Des dizaines de milliers d'Africains sont continuellement expulsés des zones urbaines et des régions agricoles fertiles, pour être réinstallés sur des carapaces latéritiques, s'ils ne sont pas décimés par des arrestations arbitraires, des condamnations à des peines de prison très graves ou à d'ignobles travaux forcés.

151. Cette situation est rendue d'autant plus tragique que, malgré l'embargo décrété par les Nations Unies sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, celle-ci continue à recevoir des armes des pays occidentaux ainsi que du matériel de base et de l'assistance technique pour en produire localement; cette situation est rendue d'autant plus dramatique que, malgré le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vigueur depuis 1970 et dont font partie toutes les grandes puissances, l'Afrique du Sud continue à se doter à profusion, non seulement d'armes conventionnelles, mais encore d'armements nucléaires et autres de destruction massive.

152. Notre organisation devrait condamner avec la dernière énergie la menace à la paix et à la sécurité internationales que constitue la course aux armements de l'Afrique du Sud. Car il ne saurait y avoir de paix dans cette partie du continent et dans le monde aussi longtemps que subsisteront les mentalités rétrogrades du régime raciste de Pretoria.

153. Notre organisation devrait condamner avec la plus grande indignation les événements sanglants survenus depuis juin dernier en Afrique du Sud, où de nouveaux crimes de génocide d'un genre inédit constituent un défi sanglant lancé à la face de l'humanité.

154. Notre organisation se doit de mesurer toutes les conséquences désastreuses de ces massacres qui peuvent et pourront découler de ce plan sinistre des tenants de l'*apartheid* et de la ségrégation raciale en Afrique australe.

155. A cette série d'ignominies, il faut ajouter l'agression perpétrée contre la République populaire d'Angola, l'attaque contre le village innocent de Sialola, en Zambie, par l'armée sud-africaine raciste et assoiffée de sang.

156. Ma délégation estime que, dans les circonstances actuelles, il est grand temps de dépasser le stade des condamnations habituelles sans lendemain et de prendre des mesures concrètes et vigoureuses, y compris les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Nous nous devons d'appuyer de toutes nos forces la condamnation à l'unani-

mité par le Conseil de sécurité du régime de Pretoria, pour sa présence illégale en Namibie, et de lancer un appel solennel aux Etats Membres pour qu'ils mettent en pratique toutes les résolutions relatives aux sanctions contre l'Afrique du Sud pour son refus persistant de quitter la Namibie et pour la répression brutale que le régime de Vorster exerce sur le peuple namibien. A ce niveau, nous encourageons fermement la réprobation des entreprises de négociations avec des chefs tribaux irresponsables, négociations dont le seul objectif est de détruire l'unité du territoire et perpétuer la présence sud-africaine en Namibie.

157. Je passe sous silence le cas du Zimbabwe où nous devons noter avec douleur que la survie du régime illégal de Ian Smith est due à la complicité de certains Etats Membres qui, loin d'appliquer vigoureusement les sanctions économiques contre la rébellion rhodésienne, apportent, grâce à des relations commerciales à peine déguisées, un soutien moral et matériel indispensable.

158. Nous manquerions néanmoins à notre devoir si nous ne rendions un vibrant hommage à la République populaire du Mozambique, pour sa décision exemplaire et hardie de fermer la frontière au régime de Salisbury, en application des sanctions décrétées par l'ONU, servant ainsi de façon inestimable la cause de la paix dans le monde et du progrès en Afrique.

159. Si l'initiative de Washington et la faveur que Londres a réservée aux efforts du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ont permis, ces derniers jours, quelque espoir de parvenir à une solution pacifique des problèmes de l'Afrique australe et, notamment, de la Namibie et du Zimbabwe, le Rwanda pense cependant que le traître Ian Smith et le raciste Vorster doivent saisir cette chance ultime qui leur est offerte pour éviter la confrontation armée, sanglante, longue et inexorable dans cette région de l'Afrique.

160. En Namibie, notamment, le continent africain attend avec une impatience justifiée la convocation, sous la supervision de l'ONU, d'une conférence constitutionnelle à laquelle participeront les représentants authentiques du peuple namibien, c'est-à-dire la SWAPO, la libération de tous les prisonniers politiques et l'imitation des délais les plus brefs pour l'accession de la Namibie à l'indépendance.

161. Enfin, la délégation rwandaise estime qu'en tout état de cause les pays non alignés, et particulièrement les pays africains, doivent suivre avec le plus grand intérêt le développement des événements en Afrique australe afin de ne pas perdre par défaut d'une stratégie adaptée l'occasion de parvenir, bien que tardivement, à un règlement pacifique de nos problèmes de décolonisation, ni compromettre, par excès de confiance, l'acquis de tant de sacrifices et d'efforts consentis au cours de la longue et noble lutte de libération de notre continent.

162. Aux frontières nord de notre continent, l'examen de la situation internationale ne porte pas, hélas, à l'optimisme.

163. Pour ce qui est du Sahara occidental, mon pays est fermement attaché au principe sacré de l'autodétermination des peuples et à l'intangibilité des frontières laissées à

chaque Etat par la colonisation. Nous condamnons et condamnerons avec la dernière énergie tout attentat à ces principes, qui, à notre avis, ne pourrait être qu'un précédent dangereux pour la stabilité et la paix dans plusieurs régions du monde.

164. La guerre fratricide qui asphyxie le Liban sous un bain de sang depuis 17 mois et, plus près de nous encore, les territoires arabes occupés par Israël, le traitement humiliant subi par les populations palestiniennes ou arabes, dans les zones sous domination sioniste, ne sont pas de nature à apporter la paix dans la région.

165. Les centres d'intérêts internationaux s'y enchevêtrent. La guerre meurtrière est soutenue par l'aide étrangère insuffisamment démontrée à ce jour et pour des intérêts immédiats mal définis. Le sang continue à couler dans une situation totalement confuse et couverte de sombres nuages.

166. Nous avons toujours estimé que la paix et la sécurité internationale ne peuvent s'accommoder d'un glissement de foyers de tension d'un pays à un autre, d'une région à une autre. Au Liban, la solidarité humaine doit se substituer aux attitudes égoïstes. L'instinct de domination, d'hégémonie et de confrontation doit céder la place à des rapports de coopération dans l'égalité.

167. Les grandes puissances et tous les pays impliqués de près ou de loin dans ces atrocités ont d'énormes responsabilités à assumer. Nous espérons toujours de leur part une réponse humaine aux cris de douleur des milliers d'hommes qui meurent sans savoir pourquoi. Il importe donc que toutes les armes se taisent afin de permettre aux parties intéressées d'engager des négociations pouvant amener rapidement une paix durable dans cette partie du monde.

168. Pays pacifique, le Rwanda a fait du respect des idéaux de notre Charte, notamment en ce qui concerne le règlement pacifique des différends, une règle d'or dont ne se départira jamais notre mouvement révolutionnaire national pour le développement, organe suprême de nos institutions.

169. En effet, son président fondateur, Son Excellence le général major Habyarimana Juvénal, président de la République rwandaise, l'a encore confirmé dans le Manifeste du 5 juillet 1975 :

“Le mouvement révolutionnaire national pour le développement est partisan de la négociation pour le règlement des conflits internationaux. Ainsi, notre mouvement veut que la République rwandaise se mette du côté de ceux qui cherchent sincèrement à consolider la paix dans le monde et la coopération internationale, spécialement en faveur des pays moins nantis ou de ceux qui luttent pour la libération des peuples ou pour sauvegarder leur indépendance.”

170. Si les problèmes qui se posent à l'Afrique et au Moyen-Orient retiennent de manière particulière notre attention, nous ne saurions ne pas évoquer d'autres problèmes qui, s'ils sont loin dans l'espace, n'en préoccupent pas moins la République rwandaise.

171. Le problème coréen en particulier en est un de ceux-là, extrêmement important parce que lié aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, et extrêmement grave, parce que lié à la paix et à la sécurité internationales.

172. Il y a 30 ans que la nation coréenne est divisée par la force des armes et par une ligne de démarcation honteuse. Cette ligne s'est transformée au cours des temps en frontière définitive, non par le désir ou la décision du peuple coréen, mais par la présence des forces d'occupation étrangère camouflées sous le drapeau des Nations Unies.

173. Cette division entre un seul et même peuple à laquelle le Commandement des Nations Unies a donné une apparence de légalité a été dénoncée par la conscience internationale lorsque, l'année dernière, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions [résolutions 3390 A et B (XXX)] demandant toutes les deux la dissolution du Commandement des Nations Unies, afin de permettre au peuple coréen de réaliser son unification indépendante et pacifique, en l'absence de toute ingérence extérieure.

174. L'Organisation des Nations Unies doit persévérer dans cette voie pour mettre fin à cette séquelle d'anciens conflits qui ont laissé se prolonger trop longtemps un état de fait dont le peuple coréen est aujourd'hui victime de par son partage entre régimes politiques et sociaux antinomiques.

175. La question de Chypre est encore une des questions dont la complexité et la gravité sont dues aux agissements de forces extérieures visant à briser l'unité de l'île et à favoriser la prolifération de foyers de tensions dans le but inavoué de distraire le tiers monde de son objectif majeur : le développement économique, social et culturel de ses peuples.

176. L'évolution de la crise chypriote doit se concevoir, non en considération des agissements des tenants de la politique du fait accompli, mais dans la poursuite des négociations loyales et constructives, entre les deux communautés grecque et turque, conformément aux résolutions pertinentes de notre organisation.

177. C'est dans cette optique que l'intégrité territoriale et l'unité de Chypre ont pour conditions fondamentales le retrait de toute présence militaire étrangère, la cessation inconditionnelle des concurrences d'idéologies importées dans l'île ainsi que la réinstallation des réfugiés dans leurs foyers.

178. La position du Rwanda sur la question est claire. En effet, notre mouvement révolutionnaire national pour le développement a, comme l'une de ses constantes fondamentales en politique étrangère, la coexistence pacifique et la coopération dans le respect de la souveraineté de chaque nation.

179. La communauté internationale se doit de poursuivre son action dans le même sens. C'est au bout de cette politique réaliste et hautement humanitaire que réside la coexistence pacifique des deux communautés chypriotes.

180. La République rwandaise a été de tout temps contre toute division des peuples et des nations, aussi bien dans le

cas de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de Chypre, de la Corée, que dans celui du Viet Nam et, tout particulièrement, dans le cas de l'Allemagne. La délégation rwandaise n'a jamais cautionné l'existence de murs de honte au sein d'un territoire d'une même nation. C'est pourquoi, du haut de cette même tribune, le 1^{er} octobre 1973, lors de la vingt-huitième session, le chef de la délégation rwandaise déclarait :

"Parmi ces Etats [divisés], nous voyons la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, deux Etats que nous souhaitons voir redevenir un jour une nation, la grande et noble nation allemande... 12"

181. Mon pays ne cessera de prendre cette position très claire, dictée par des liens très profonds et privilégiés, qu'il entretient avec la nation allemande tout entière, et ce, depuis la nuit des temps modernes de notre histoire nationale. Il semble judicieux, aux yeux de mon gouvernement, que nous devrions éviter de léguer aux générations montantes et futures des situations désastreuses résultant de nos propres erreurs, de nos confrontations d'intérêts ou de recherche d'hégémonie.

182. Ma délégation voudrait passer sous silence les problèmes de prolifération des armes nucléaires et de la course aux armements parce qu'elle considère que l'égoïsme et l'appétit d'hégémonie des grandes puissances ont rendu ces secteurs, à notre avis, des domaines de leur chasse gardée. Mon gouvernement pense qu'il n'y aura pas de détente dans le monde aussi longtemps qu'une fin ne sera pas mise à la course aux armements, à la prolifération des armes nucléaires, à l'installation des centrales nucléaires en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans le tiers monde, en général.

183. Pour ce qui est des réformes à apporter à l'Organisation des Nations Unies, il convient de rester conscient du fait que toutes les nations, quelle que soit leur importance ou leur force, partagent les droits et les devoirs dans la conduite des affaires de notre planète. Toutes désirent assumer pleinement la tâche qui leur incombe dans la communauté des nations. C'est pourquoi il faudra d'abord renforcer le pouvoir de décision de l'Assemblée générale dont les fonctions sont aujourd'hui limitées par rapport à celles du Conseil de sécurité.

184. La nouvelle structure de l'Organisation doit répondre aux principes de la démocratie internationale et à la nouvelle configuration du monde qui a subi de nombreuses mutations depuis la création, il y a plus de 30 ans, de l'Organisation des Nations Unies, à San Francisco.

185. Les conditions qui ont prévalu à cette époque pour l'élaboration de certains points de la Charte ne se justifient plus et doivent en conséquence suivre l'évolution de l'histoire. Le monopole du veto par les membres permanents du Conseil de sécurité, privilège dont certains d'entre eux se servent de façon abusive, favorise très souvent des situations contraires à l'équité, aux principes de la Charte et à la paix mondiale.

186. Le refus injustifié d'admettre à l'Organisation des Etats indépendants, le veto à la réprobation des visées d'expansion territoriale de la part de certains Etats Membres, montrent clairement les conséquences néfastes de ce monopole. C'est pourquoi ma délégation estime d'une part que, compte tenu de la modification dans la situation politique mondiale depuis l'adoption de la Charte actuelle, il convient de réduire les questions sur lesquelles le droit de veto peut être exercé, et d'autre part, que l'Afrique et d'autres groupes régionaux, reconnus au sein de cette organisation et qui ne jouissent pas du droit de veto, se voient octroyer un veto par groupe.

187. De la sorte, lorsque le Conseil de sécurité prendra des décisions sur ces questions de fond, le veto d'un représentant dûment mandaté au Conseil de sécurité par un continent ou une région donnée pourra avoir le même effet que celui d'un membre permanent.

188. Dans le domaine des relations socio-économiques, depuis quelque temps déjà et particulièrement depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en avril 1974, le Groupe des Soixante-Dix-Sept n'a épargné aucun effort pour la réforme du système économique actuel et la mise en place des structures adaptées à la réalité économique nouvelle. Car nous sommes tous conscients qu'il n'est plus possible à aucun pays ni à aucun bloc de pays, ni à aucune alliance de sociétés transnationales, de jouir plus longtemps de l'usufruit du patrimoine et du travail des peuples indépendants.

189. Les trois quarts de l'humanité sont donc décidés à participer à l'organisation du pouvoir mondial dans un esprit de dialogue, de concession mutuelle et de solidarité.

190. Certes, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats constitue un progrès certain, du fait même de la convergence d'opinions et du consensus qui se dégage de plus en plus de questions très importantes telles que celle de la souveraineté d'un Etat et l'exercice de contrôle sur ses ressources naturelles et celle de la coopération internationale en vue du développement. Malgré la divergence de vues en ce qui concerne la méthode d'approche de certaines questions, cette charte reste une source de normes et d'instruments précieux aux processus de mutations économiques mondiales.

191. Les résultats de la septième session extraordinaire, l'esprit de concertation, de consultation et d'harmonisation qui ont marqué cette session, avaient laissé entrevoir une bonne volonté manifeste des pays développés d'entreprendre, sans différer, des actions appropriées pour rompre le déséquilibre des forces et participer ainsi à l'établissement de rapports équitables entre nations.

192. La quatrième session de la CNUCED devait, conformément à l'esprit et aux résolutions des sixième et septième sessions extraordinaires et des vingt-neuvième et trentième sessions ordinaires de l'Assemblée générale, examiner des propositions de fond portant sur les décisions que la CNUCED avait à prendre pour faire progresser les négociations et favoriser l'édification d'une économie mondiale fondée sur l'équité et la solidarité internationale.

193. La Conférence de Nairobi et toutes les réunions préparatoires qui l'ont précédée portaient au centre de leurs

¹² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Séances plénières, 2135^e séance, par. 108.

préoccupations le règlement sur les produits de base, le problème de la dette, le transfert de la technologie, les négociations commerciales multilatérales, les relations commerciales entre pays à régimes différents, les articles manufacturés, les mesures en faveur des pays les moins avancés, et sur les questions institutionnelles.

194. On sait ce qu'il est advenu des recommandations concrètes après quatre semaines de négociations laborieuses et pénibles sur ces différents sujets.

195. La frustration ressentie par le tiers monde du fait du renvoi de certaines questions qui lui tenaient à coeur, les déclarations restrictives de certains pays développés sur des résolutions positives - telles que la création d'un fonds commun pour le financement des stocks internationaux - ont fait dire même aux Occidentaux que la quatrième session de la CNUCED constituait "un bilan mince, pavé de bonnes intentions".

196. Cette réflexion éloquente des ressortissants des pays développés se passe de commentaires. Néanmoins, les maigres résultats de cette session ne peuvent en rien affecter le moral de la communauté internationale, mais constituent plutôt un appel à redoubler d'efforts pour l'instauration rapide d'une justice sociale universelle plus équitable. Cette vigilance s'impose eu égard à un regroupement méthodique

des forces des pays développés grâce à une stratégie mûre et concertée, mise au point ces derniers temps à Kingston, à Rambouillet et à Porto Rico.

197. Pour terminer, je voudrais affirmer à cette auguste assemblée que mon pays suit avec la plus grande attention le déroulement de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Car nul n'ignore la portée de l'intérêt que tous les pays attachent à la réglementation des mers et des océans, qu'il s'agisse des pays industrialisés ou des pays en développement, des pays côtiers ou des pays sans littoral. Ma délégation pense qu'il est de haute importance de souligner ici que les mers, les océans et leurs ressources vivantes et minérales sont le patrimoine de toute l'humanité.

198. Si l'Organisation des Nations Unies, notre univers de concertation et de dialogue, nous offre un cadre idéal pour une coopération internationale réussie, fructueuse et féconde, grâce à ses multiples instances, elle se doit, si elle veut survivre, de mesurer à temps les poussées des mouvements et la course des événements du monde actuel en butte à l'imperfection, aux frustrations, à l'angoisse, aux conflits et aux luttes d'hégémonie afin d'en saisir pleinement le sens et la nécessité, la direction et l'intensité.

La séance est levée à 13 h 20.